

Le bilan Carbone

L'énergie éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

En prenant en compte l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien, les phases amont de fabrication des éoliennes, de construction d'un parc éolien et de maintenance génèrent du CO₂.

Selon le mode de calcul utilisé, il faut entre 2,4 et 8 mois d'exploitation pour compenser la production de CO₂ qui a lieu avant la mise en service du parc éolien. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

Le coût de l'éolien pour le consommateur

Le montant de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) en 2019 est de 22,5 €/MWh et concerne l'ensemble des énergies renouvelables (dont l'éolien).

En moyenne, pour un ménage français consommant 2,5 MWh par an, le coût direct lié à l'énergie éolienne représente 12 €/an. En effet, en 2019, l'éolien représente 17 % de la CSPE d'après la Commission de Régulation de l'Énergie.

La production

Selon le bilan électrique 2018 de Réseau de Transport d'Electricité (RTE)*, la production éolienne française a atteint 27,8 TWh (TeraWatt-heure) sur l'année 2018 soit une augmentation de près de 15,3 % par rapport à 2017.

L'éolien a couvert 5,1 % de l'électricité consommée en France en 2018.

Le tarif d'achat de l'éolien

Le 12 juin 2019, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé les résultats de la 3ème période de l'appel d'offres concurrentiel pour l'éolien terrestre. 21 projets ont ainsi été sélectionnés à travers la France, représentant un volume totale de 516 MW.

La société VOLKSWIND France, est fière d'avoir remporté 13 % de ce volume total (69 MW) répartis sur trois parcs éoliens. Le prix de rachat moyen pondéré sur l'ensemble des lauréats s'est établi à 63 €/MW.

Ce prix de rachat est en constante diminution. Sur les 2 premières périodes, il s'établissait respectivement à 65,4 €/MWh et 68,7 €/MWh. L'éolien terrestre s'affirme donc comme une énergie renouvelable toujours plus compétitive.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable donc propre et inépuisable. Par conséquent, elle ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre et ne produit pas de déchets dangereux.

L'éolien, une filière dynamique et créatrice d'emplois

En France, le montant des investissements et le nombre d'emplois dans l'éolien ne cessent d'augmenter : En 2017, 17 100 emplois directs et indirects recensés sur la chaîne de valeur, soit une augmentation de 7,8 % par rapport à 2016. Ces emplois s'appuient sur 1070 sociétés actives réparties sur l'ensemble du territoire.

De nombreuses formations ont été mises en place et permettent d'alimenter le marché de l'emploi, notamment pour la maintenance de ces installations de production. Plusieurs entreprises françaises travaillent aujourd'hui en collaboration avec les constructeurs d'éoliennes pour leur fournir les pièces détachées.

Vos contacts VOLKSWIND France

Pierre BECOURT
Chargé d'Affaires
Tél: 07.85.07.01.39

Mail: pierre.becourt@volkswind.com

Angéline MAHE
Chef de projets
Tél: 02.47.54.27.44

Mail: angeline.mahe@volkswind.com

Adrien HERISSON
Chargé d'études
Tél: 02.47.54.27.44

Mail: adrien.herisson@volkswind.com

Lettre d'information

Ferme éolienne Du Champ Personnette

(Extension de la Ferme éolienne du Mont de Trême)

Edito

VOLKSWIND France a le plaisir de vous faire parvenir un bulletin d'information dans le cadre d'un nouveau projet éolien que notre société développe sur les communes de Erches et Warsy.

C'est l'occasion pour nous de vous présenter notre activité, aborder les avantages de l'énergie éolienne et vous donner les premiers éléments d'information relatifs à ce projet.

La présentation de la société

VOLKSWIND France est une société spécialisée dans l'éolien terrestre. De par la diversité de ses savoir-faire et compétences, VOLKSWIND France présente l'avantage d'être l'interlocuteur unique des collectivités publiques et partenaires privés pendant toute la durée de vie des projets éoliens : de la réalisation des études jusqu'à l'exploitation, en passant par la conception et la construction des parcs.

Créée en 2001, la société VOLKSWIND France, dont le siège social est situé à Paris, possède des antennes régionales à Amiens, Limoges, Tours et Montpellier, pour être au plus près de ses interlocuteurs et partenaires.

VOLKSWIND France en quelques chiffres

18 ans d'existence	47 parcs construits	56 MW en construction
	700 MW construits	136 MW en exploitation
498 MW accordés	520 MW en instruction	1 000 MW en étude

Rappel sur la Ferme éolienne du Mont de Trême

La Ferme éolienne du Mont de Trême appartient à VOLKSWIND France et sera exploitée par VOLKSWIND SERVICE France. Les 9 éoliennes d'une puissance unitaire de 3.45 MW sont construites et en service depuis mai 2019.

La Ferme éolienne du Mont de Trême tient à rappeler que l'accès à l'intérieur des éoliennes est strictement interdit. Des panneaux de sensibilisation sur les risques à l'extérieur des machines sont aussi présents sur le site. Veuillez à bien les respecter.

Enfin, l'inauguration de la Ferme éolienne s'est déroulée le samedi 5 octobre 2019 au sein du parc. Vous avez été nombreux à célébrer cet évènement et à profiter des activités autour du thème de l'énergie éolienne. L'équipe de VOLKSWIND France vous remercie de votre présence.

Zoom sur la Ferme éolienne du Champ Personnette

La Ferme éolienne du Champ Personnette est une extension de la Ferme éolienne du Mont de Trême envisagée par VOLKSWIND France. Il s'agit une nouvelle fois d'un projet commun aux trois communes de Erches, Warsy et Guerbigny.

La phase de développement se finalise et la synthèse des études a permis de définir un projet final à trois éoliennes sur les territoires de Erches et de Warsy. Cette implantation a été définie en concertation avec les trois communes. Les conseils municipaux ont ainsi délibéré favorablement pour ce projet d'extension.

Dans le cadre fiscal actuel de ce projet, la Communauté de communes du Grand Roye devrait percevoir environ 47 600 € par an de recette fiscale correspondant à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). Depuis l'approbation de la Loi de Finance 2019, 20 % de l'IFER reviendra directement aux communes d'implantations (soit 19 000 € annuels). Pour ce projet comme pour le premier projet, les trois communes de Erches, Warsy et Guerbigny ont choisi de se répartir également ce montant.

La présentation du projet

Les 3 éoliennes du projet de la **Ferme éolienne du Champ Personnette** se situent sur des parcelles agricoles des communes de Erches et de Warsy.

La zone d'étude a été définie par la prise en compte de l'ensemble des contraintes réglementaires du territoire. Effectivement, les distances à respecter vis-à-vis des habitations, des réseaux de gaz, des lignes électriques haute tension, des boisements et de toutes infrastructures connues ont été prises en compte. C'est une fois que toutes ces contraintes sont superposées que le « site potentiel » est défini.

Conformément à l'ancien Schéma Régional Eolien, la société VOLKSWIND France a privilégié une zone favorable au développement de l'éolien. La densification d'un parc éolien permet de créer un pôle éolien structuré et d'éviter tout mitage du paysage. Ainsi, le projet étant une extension de la Ferme éolienne du Mont de Trême, il contribue à former un ensemble cohérent.

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale de la Ferme éolienne du Champ Personnette est prévu pour la fin d'année 2019. L'arrêté Préfectoral pourrait être donné en 2020 selon les délais d'instruction.

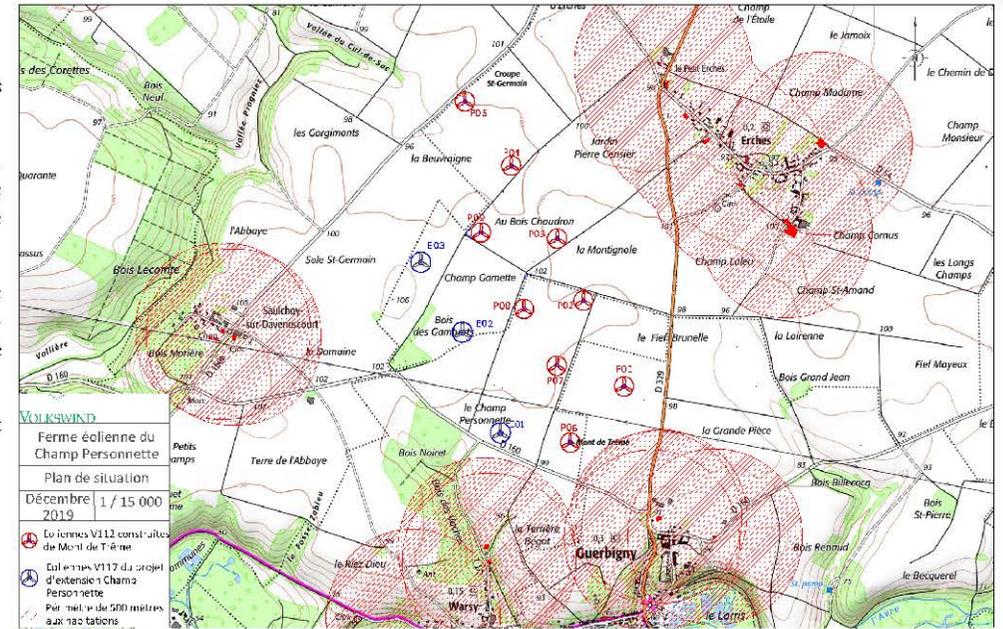
Les études nécessaires au projet éolien

Différentes études techniques et environnementales (acoustique, écologique et paysagère) sont menées conjointement par des **bureaux d'études experts indépendants**. Ces études sont en cours de finalisation et permettent de s'assurer de la bonne intégration sur le territoire local.

Les études naturalistes sont réalisées pendant 12 mois afin de recenser toute la flore et la faune sur un cycle biologique complet.

Pour l'étude du paysage, des prises de vue sont effectuées au niveau de tous les points sensibles du paysage (patrimoine historique, bourgs proches, voies de circulations, ...).

Une étude acoustique permet de valider le respect des seuils réglementaires de jour comme de nuit sur l'ensemble des habitations proches.



Information à la population :

Afin de répondre à vos interrogations, une exposition et des permanences d'informations sont organisées pendant lesquelles vous pourrez venir nous poser toutes vos questions :

Commune	Permanences d'informations au public
Warsy	Mairie Jeudi 24 octobre 2019 de 9h à 12h
Erches	Mairie Jeudi 24 octobre 2019 de 14h à 18h

Etudes de faisabilité

(1 an)

1. Présentation du projet aux élus
2. Etudes foncières

Conception du projet

(1 à 2 ans)

Stade actuel

1. Réalisation des études techniques et environnementales
2. Etude d'impact
3. Concertation avec les mairies
4. Réflexion sur les mesures à mettre en place sur le projet
5. Etude des possibilités de raccordement

Instruction du projet

(1 an)

1. Dépôt de la demande d'autorisation environnementale
2. Instruction de la demande par l'inspection des installations classées
3. Enquête publique
4. Passage en commission des sites (durée d'un mois prolongeable)
5. Décision finale du préfet

Construction

(1 an)

- Lot génie civil
1. Création des accès et chemins routiers
 2. Réalisation des fondations
- Lot éoliennes
1. Acheminement des convois
 2. Assemblage des éoliennes
- Lot génie électrique
1. Liaison intra-parcs
 2. Raccordement au réseau électrique
 3. Test avant la mise en exploitation

Exploitation

(20 à 40 ans)

1. Maintenance régulière
2. Production de l'électricité



Démantèlement / Repowering

(1 à 6 mois)

1. Démontage des éoliennes
 2. Remise en état du site
 3. Recyclage des éoliennes
- Ou
4. Remplacement par un modèle d'éolienne plus performant